



**FINANCES
PUBLIQUES**

CAPN des agents C du 25 septembre 2015

1ères Affectations 2° tranche

Monsieur Le Président,

En préambule, la CFDT Finances Publiques rappelle qu'elle refuse l'affectation systématique en ALD des stagiaires AAFiP externes et, qu'elle souhaite, au nom de l'équité entre tous les stagiaires, la possibilité pour tous de demander tous les postes et toutes les RAN.

Avant d'aborder le dernier GT « règle de gestion », la CFDT Finances Publiques s'étonne que des stagiaires soient affectés sur des places vacantes refusées à des agents lors des mutations de septembre 2015. Ainsi, un poste de gestion publique à Pont-à-Mousson a été octroyé à un stagiaire alors que ce même poste avait été demandé lors du mouvement de septembre.

La CFDT Finances Publiques regrette l'autisme de la Direction Générale lors du GT « règle de gestion » du 21 septembre dernier qui a abouti au départ précipité de toutes les organisations syndicales. La CFDT Finances Publiques juge inacceptable que l'administration propose de supprimer le mouvement complémentaire de mars, de modifier le périmètre de certaines RAN et surtout d'obliger les agents de rester dorénavant 3 ans sur leur nouvelle affectation sachant qu'ils n'ont déjà au choix que les chaises vides. Toutes ces réformes sont élaborées unilatéralement et ne sont dictées que par un souci de rentabilité et de gestion de la pénurie des effectifs.

Ce n'est pas aux agents de payer la réduction des effectifs qui les impacte déjà largement par la dégradation de leurs conditions de travail.

**En ce qui concerne la CAPN de ce jour, la CFDT rappellera un chiffre :
- 1 487 postes vacants sur toute la France au 31/12/2015**

Ce sous-effectif en dit long sur la situation supportée par les directions impactées et par voie de conséquence par les agents y travaillant.

Cette affectation d'agents nouvellement promus permettra peut-être de soulager en partie nos collègues en poste dans ces directions mais bien en deçà de leurs besoins.

Cette situation de carence perpétuelle a des incidences sur ces affectations. En effet, l'administration rechigne à accorder des demandes de mutation par peur d'écarter des postes qui ne seraient pas pourvus. Ces roulements bloqués empêchent d'ouvrir des postes aux premières affectations.

Il faut aussi rester vigilant sur le souhait de nos nouveaux collègues. L'affectation systématique des agents célibataires sans enfants sur un département déficitaire ne doit pas prévaloir sur les demandes d'autres agents voulant y travailler.

Enfin, la CFDT Finances Publiques craint que les 137 renoncements de juin et d'octobre ne soient suivis par d'autres du fait de ces règles iniques de mutation.

En conclusion, les élus CFDT Finances Publiques rappellent leurs exigences, à savoir :

- de nouvelles propositions de règles de gestion du personnel ;**
- l'anticipation des vacances d'emplois par une augmentation significative du volume de recrutement des concours communs C et B ;**
- l'arrêt des suppressions d'emplois ;**
- la création d'ETP à hauteur des besoins des services ;**
- l'affectation sur un poste demandé dès lors qu'il est vacant.**

**Les élus CFDT cadre C : Grégory Boileau et Eric Gohier
Expert : Patrick LAURENT**

Paris le 25/09/2015